



La société Karma Patrimoine

Karma Patrimoine est une société de conseil en gestion de patrimoine adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.

VPM Patrimoine, SARL au capital de 3 000€

SIREN : 809 147 804 - RCS Toulouse

24 rue André Vasseur 31200 TOULOUSE

05 67 76 46 21

contact@karma-patrimoine.com / www.karma-patrimoine.com

Notre cabinet de conseil en gestion de patrimoine est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 15001372 (consultable sur le site www.orias.fr) au titre des activités règlementées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Conseil en investissements financiers :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Courtage en assurance de niveau I :

- Courtier en assurance de niveau I, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille. Nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :

- Mandant : SARL VPM Toulouse, courtier en crédit immobilier (COBSP) enregistrée sous le numéro 807 678 933 RCS Toulouse, dont le siège social est situé au 24 rue André Vasseur 31200 Toulouse.
- Nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital.
- La rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce :

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerces n° CPI 3101 2018 000 023 902 délivrée par la CCI de Toulouse le 25/01/2018. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Partenariat

La société Karma Patrimoine a fait le choix de travailler en partenariat avec la société PRIMONIAL PARTENAIRES (groupe Primonial) afin d'offrir à ses clients :

- Des partenariats avec les fournisseurs produits plus avantageux
- Une logistique plus importante (outils de suivi de portefeuille, agrégateur, newsletter...)
- Une double expertise si nécessaire

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible sur <https://www.cncgp.fr>.

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Honoraires

Nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (prestations réalisées sur la base d'un devis) : audit patrimonial entre 500€ TTC et 2 500€ TTC et honoraires de suivi 180€ TTC annuel.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication (email, téléphone, signature électronique, visioconférence) fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Valérie MILANI en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, limitation et suppression, ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@karma-patrimoine.com. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy 75007 Paris, www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil).

Assurance professionnelle

La société Karma Patrimoine dispose d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 (polices n° 112.786.342 adhérent n°231 288) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER DIRECT
RCP	3 200 000 €	3 500 000 €	3 200 000 €	3 200 000 €
GF	/	115 000 €	115 000 €	110 000 €

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez présenter une réclamation à l'adresse du cabinet, à votre conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : Autorité des Marchés Financiers (AMF), Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant le tribunal compétent de Toulouse.

Autorités de tutelle

La société Karma Patrimoine est contrôlée par des autorités de tutelle :

- Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
- Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)
- Au titre de l'activité immobilière : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) - <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>